

en ligne en ligne

BIFAO 52 (1953), p. 113-144

Louis-A. Christophe

Les enseignements de l'ostracon 148 de Deir el-Médineh.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

LES ENSEIGNEMENTS DE L'OSTRACON 148 DE DÉIR EL-MÉDINEH

PAR

LOUIS-A. CHRISTOPHE

Après avoir décrit l'ostracon 148 (1), J. Černý indique simplement qu'il s'agit d'un *Journal de rations* établi dans la première moitié de la XX° dynastie (2). L'étude de ce document montre pourtant qu'il possède encore un intérêt historique non négligeable.

D'autre part, en complétant des renseignements que j'avais réunis (3), S. Sauneron a récemment cité et traduit un passage de cet ostracon (recto, l. 12-15) (4); mais il a laissé croire que le texte avait été écrit entre l'an II de Ramsès IV, 29° jour du troisième mois de la saison Chemou et l'an III de ce même souverain, 27° jour du second mois de la saison Chemou (5). Or cette datation est manifestement trop récente.

Voilà pourquoi j'ai cru nécessaire de publier les remarques que j'ai faites à propos de l'ostracon 148, remarques qui m'ont paru susceptibles d'apporter des éclaircissements sur une période assez troublée de l'Egypte ancienne.

A. LA PARTIE HISTORIQUE DE L'OSTRACON.

La liste des rations enregistrées jour par jour et attribuées à une section de l'une des équipes (6) de la nécropole thébaine s'étend du

- (1) Jaroslav Cerny, Catalogue des Ostraca hiératiques... de Deir el Medineh (Documents de fouilles... de l'I. F. A. O., t. IV), t. II, p. 10.
 - (3) J. ČERNÝ, op. cit., p. 24.
 - (3) B. I. F. A. O., t. XLVIII, p. 21, f.
 - (4) Revue d'Egyptologie, t. VII, p. 55, b.
- (5) Le classement chronologique des textes mentionnant le chef du Trésor Khâemtir si-
- gnalés par S. Sauneron doit nécessairement être le suivant : b, a, c, d, f et e.
- (6) Selon Peet (The Great Tomb-robberies of the twentieth Egyptian Dynasty, I, Text, p. 13), les artisans de la nécropole thébaine étaient, sous Ramsès IV ou Ramsès V, répartis en deux équipes de 120 hommes chacune.

Les travaux de J. Černý (Revue de l'Egypte

15

14° jour (1) du troisième mois de la saison Akhet, année inconnue d'un roi non mentionné (recto, l. 7) au dernier jour du même mois (verso, l. 6); elle porte donc sur 17 jours consécutifs.

Nous possédons un nombre important d'ostraca de ce genre (2); mais ce qui fait l'originalité de l'ostracon 148 de Déir el-Médineh, c'est que le rédacteur de son texte a pris soin de noter, au fur et à mesure qu'ils se produisaient, les événements qui sont venus rompre le cours monotone de la vie des artisans de Thèbes-ouest pendant ce laps de temps.

C'est ainsi que je relève : (3)

ancienne, t. II, p. 202-203) ont montré que les artisans de la nécropole formaient une seule troupe divisée en deux équipes : le «côté droit» et le «côté gauche». Chaque équipe était dirigée par un chef d'équipe

Ces deux '? n iswt sont à la fin du règne de Ramsès III, Anherkhâou et Khonsou (an XXIV), à la fin du règne de Ramsès IV, Anherkhâou et Nekhemmout (an VI) et, à la fin du règne de Ramsès IX, Hormès et Nekhemmout (an XVI); Hormès et Nekhemmout sont respectivement les fils d'Anherkhâou et de Khonsou.

Remarquons que dans mon tableau VIII (fin du règne de Ramsès III), ni Anherkhâou ni Khonsou ne sont mentionnés et que le titre de Nekhemmout, artisan 8 ou 17, est inconnu. D'autre part, dans mes tableaux IX, X et XI, l'artisan 17, Nekhemmout, est fils d'Amen-Khâ.

Tout ceci me conduit à penser que l'ostracon 148 n'intéresse qu'une section de l'une des deux équipes travaillant dans la tombe royale.

Il est enfin curieux de constater que les ostraca trouvés à Déir el-Médineh ne per-

mettent pas, pour les règnes de Ramsès III et de Ramsès IV, de fixer dans ce village le domicile d'une autre section d'artisans. La fouille systématique de M. Bruyère semble avoir épuisé le site; on pourrait alors se demander si Déir el-Médineh n'abritait pas ordinairement les familles d'une seule section, d'abord de 19, puis de 30 artisans (pour ces nombres, voir infra) et si les autres travailleurs de la nécropole thébaine n'étaient pas établis ailleurs; c'est ainsi qu'à Khokhah on a pu retrouver la tombe d'un artisan de la nécropole royale (n° 206). Mais il faut signaler que M. Bruvère a repéré, sans tenir compte des quartiers extérieurs, 70 maisons à l'intérieur de l'enceinte de Déir el-Médineh (cf. B. Bruyère, Rapport sur les fouilles de Deir el-Médineh [1934-1935], p. 16). Que sont donc devenus les ostraca qui mentionnent les autres sections?

- (1) Le quantième du mois a disparu dans les six premières tignes de l'ostracon.
- (3) J. ČERNÝ, Catalogue des Ostraca... de Deir el Medineh, t. I, p. 31; t. II, p. 24; t. III, p. 15; t. V, p. 33.
- (3) J. ČERNÝ, op. cit., t. II, pl. 21, 22 et 23.

(recto, l. 16): ¬щосс, ····· ° Лід У ТУ І, , ф ¬ У ф

(verso, 1. 5): ☐ ₩ occ || | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | .

 $(\text{verso}, 1.5): \bigcap_{sin} \bigcap_{$

18° jour du troisième mois de la saison Akhet..... Ce même « jour, venue du vizir Ta. L'équipe est emmenée au fond b, dans le « champ » c, à cause des paroles d de Pen-Ânoukit.

On enquête le 19° jour du troisième mois de la saison Akhet....: le scribe de la Place-des-Ecritures, Amenemipet; le chef du Trésor, Khâemtir; le grand prêtre Ouser-Maât-Rê-Nakht; le gouverneur de la Ville (de l'Ouest); deux soldats de la garnison; Pen-Anoukit°; les magistrats de la Place-des-Enquêtes.

- 20° jour du troisième mois de la saison Akhet, on enquête.
- 2 1° jour du troisième mois de la saison Akhet,.... Jour de la venue du vizir; on enquête. Fin de l'enquête sur l'équipe.
- 23° jour du troisième mois de la saison Akhet,..... L'équipe monte f vers le « grand champ » " (pour comparaître) devant le vizir qui n'est pas venu vers elle h.
- 29° jour du troisième mois de la saison Akhet,..... L'équipe est conduite vers le portⁱ.

[Der]nier [jour] du troisième mois [de la saison Akhet],.... [on] enquête également j.

15.

Dernier jour du troisième mois de la saison Akhet, jour de la venue du vizir pour enquêter. \hat{I} emmène l'équipe k......

- a. Cf. F. Daumas, Note sur l'expression égyptienne du démonstratif d'identité, dans B. I. F. A. O., t. XLVIII, p. 81-106.
 - b. Variante probable de \longrightarrow $^{\triangle}$ (Wörterbuch, III, p. 393, 1).
- c. \coprod , le «champ», désigne vraisemblablement la tombe royale. Cette acception se retrouve dans d'autres ostraca de Déir el-Médineh; voir notamment : ostracon 38 daté de l'an XXXII de Ramsès III :

2° jour du second mois de la saison Chemou.... venue du.... pour dire : «La lettre est parvenue. Que votre cœur soit satisfait!» (Mais) l'équipe est dans la tombe royale (1). 3° jour,..... L'équipe est présente pour (entendre) sa déclaration (2).

- d. Il s'agit sans doute du rapport oral ou écrit établi par un inspecteur des travaux dans la nécropole.
- e. Pen-Ânoukit fait partie de la commission d'enquête en tant que premier témoin ou expert.
- f. L'emploi du verbe $\stackrel{\square}{=} 1$ semble indiquer que l'équipe avait dû cesser ses travaux et demeurer au village de Déir el-Médineh pendant l'enquête.
- g. Si Mari désigne la tombe royale (cf. supra, c), Mari ne peut être qu'une périphrase pour la nécropole entière, la Vallée des Rois. C'est ce
- (1) L'avènement de Ramsès IV est fixé au 15° jour du troisième mois de la saison Chemou par l'ostracon 44 de Déir el-Médineh, recto, 1. 9. L'émissaire est donc venu faire

cette communication 43 jours avant la mort de Ramsès III.

(2) Cf. M. Malinine, Revue d'Egyptologie, t. V, p. 123 et p. 130, note 23.

que semblent indiquer aussi ces exemples relevés dans les ostraca de Déir el-Médineh : ostracon 40 qu'il faut dater de l'an I de Ramsès IV :

4° jour du premier mois de la saison Akhet (1)..... Ce même jour, le mobilier (funéraire) parvient à la Vallée des Rois.

Ostracon 42, à dater de l'an I de Ramsès IV, troisième mois de la saison Akhet, recto, I. 8 : $\circ \equiv \equiv \dots$ | $\circ \equiv 1$ |

Ostracon 45, daté de l'an II de Ramsès IV, second mois de la saison Akhet

17° jour,..... [Ce même jour], arrivée du préfet de la Ville et vizir Neferrenpet à la Ville (de l'Ouest). (Sont) également (présents) : le serviteur royal, Hori, et le serviteur royal, Amenkhâ, fils de Tekhy. 18° jour, ils montent vers le [grand] champ (la Vallée des Rois) pour trouver (3) l'endroit où ouvrir une tombe pour (le roi) Ouser-Maât-<Rê>, l'élu d'Amon (Ramsès IV).

An II (de Ramsès IV, voir mon tableau XI), 4º jour du troisième mois de

- (1) A cette date, en tenant compte des cinq jours épagomènes, il y a exactement 54 jours que Ramsès IV est monté sur le trône. L'enterrement de Ramsès III doit être fixé au 24° jour de ce même mois, soit 74 jours après l'avènement de Ramsès IV (ostracon 40 de Déir el-Médineh, recto, l. 14-15).
- (2) Ramsès III est enterré depuis 43 jours ; sa tombe est donc fermée. On ne choisira l'emplacement de la tombe de Ramsès IV
- qu'au début de l'an II du souverain. L'équipe est donc simplement employée à des aménagements extérieurs dans la Vallée des Rois.

la saison Peret, jour même où l'équipe fait offrande à Ptah dans le « grand champ » (la Vallée des Rois), à côté du « chantier » (la tombe de Ramsès IV dont le vizir et deux hauts fonctionnaires de la Résidence ont choisi l'emplacement cinq mois auparavant). L'équipe célèbre une fête solennelle devant le « chantier » (1).

- h. Le vizir est allé directement à la Vallée des Rois, sans passer par Déir el-Médineh; il y a convoqué l'équipe coupable, sans doute pour lui prouver le bien-fondé des accusations portées contre elle et pour lui signifier ses décisions.
- i. Ce port est souvent signalé dans les ostraca de Déir el-Médineh; cf. par exemple, ostracon 103, recto, l. 1, 2 et 3, verso, l. 2; ostracon 112, recto, l. 2 et 4, verso, l. 9. Près de là se trouvait probablement une forteresse (2) (A. H. Gardiner, Ramesside Administrative Documents, p. 56, l. 10-11) où se rendaient parfois les hauts fonctionnaires thébains (J. Černý, Ostraca de Deir el Medineh, ostracon 161, recto, l. 3). En l'an XXIX de Ramsès III, 2° jour du premier mois de la saison Chemou, les artisans d'une équipe en grève décident de se rendre au port peut-être pour exposer leurs revendications; ils en sont empêchés par un discours menaçant du scribe Amennakht (W. F. Edgerton, The Strikes in Ramses III's Twenty-ninth Year, dans J. N. E. S., vol. X [1951], p. 141, VIII). Dans l'ostracon 148, il s'agit sans doute d'une punition; l'équipe doit cesser ses travaux, se tenir à l'écart de ses compagnons et de son village et attendre, dans une sorte de

(1) Voir encore notamment le papyrus de Turin cité dans Belegstellen, III, p. 33 (Wörterbuch, III, 122, 5).

Cerví (Z.A.S., 72, p. 113), repris par Otto (Topographie des thebanischen Gaues, Untersuchungen, XVI. Berlin, 1952, p. 56), place le «grand champ» sur la terrasse désertique située entre le temple de Sethi Ier à Gournah et l'entrée de la Vallée des Rois. Il est impossible qu'on ait pu chercher à creuser en cet endroit la tombe de Ramsès IV; et l'ostracon 401 qui signale une chapelle (provisoire?) de Ptah près de cette tombe est formel : ce sanctuaire est dans le «grand champ» à proxi-

mité du lieu où l'équipe travaille.

Il faut noter enfin qu'au début de la XVIII° dynastie, la nécropole thébaine se nomme (Bruyère-Kuentz, La tombe de Nakht-Min et la tombe d'Ari-Nefer, p. 53-54); qu'aux XIX° et XX° dynasties désigne la tombe (d'un souverain) et désigne la tombe (d'un souverain) et la Vallée des Rois (Otto, op. cit., p. 56-57).

(2) Voir Peet, The Great Tomb-robberies..., I, Text, p. 12. Ce port et cette forteresse ne sont pas signalés dans Otto, Topographie des thebanischen Gaues, Untersuchungen, XVI, Berlin, 1952.

résidence forcée, la fin d'une enquête qui s'annonce longue et difficile. Le «crime» a été déterminé; il faut maintenant, semble-t-il, trouver les coupables.

- j. La fin lacuneuse et fautive de la ligne 5 fait double emploi avec la ligne 6.
- k. Ce nouveau déplacement du vizir montre l'importance de l'affaire. Il semble que Ta ait pris la décision de faire incarcérer l'équipe entière dans la forteresse. Quoi qu'il en soit, tant qu'on n'aura pas retrouvé l'ostracon qui relate les événements du quatrième mois de la saison Akhet, le dénouement de ce petit drame de la nécropole thébaine restera ignoré (1).

B. COMMENT DATER L'OSTRACON 148?

La prudence de J. Černý (ostracon de la première moitié de la XX° dynastie) laisse supposer que le vizir Ta, mentionné sur l'ostracon 148 (recto, l. 11), fut non seulement le vizir de la seconde partie du règne de Ramsès III, mais aussi celui de la première année du règne de Ramsès IV; son successeur au vizirat, Neferrenpet, est en effet signalé pour la première fois sur l'ostracon 45 (recto, l. 15), daté de l'an II de Ramsès IV, 17° jour du 2° mois de la saison Akhet (voir tableau XI).

En l'absence de documents explicites, il était jusqu'à présent impossible de combattre cette hypothèse.

Par contre, il apparaît tout de suite évident que le classement de l'ostracon 148 entre l'an II de Ramsès IV, 3° mois de la saison Chemou, et l'an III de ce même souverain, 2° mois de la saison Chemou, comme le suggère S. Sauneron, est à réviser : cet ostracon date du 3° mois de la saison Akhet; or, ainsi que je viens de l'indiquer, au 2° mois de la saison Akhet, an II de Ramsès IV, le vizir était déjà Neferrenpet.

L'ostracon 148 daterait-il de la première année du règne de Ramsès IV,

(1) Les fouilles récentes de B. Bruyère dans le grand puits au nord du temple de Déir el-Médineh n'ont pas livré l'ostracon que j'attendais, si la publication par J. Černý des tronvailles d'ostraca non littéraires est complète (J. Černý, Catalogue des Ostraca hiératiques... de Deir el Medineh (Documents de fouilles... de l'I. F. A. O., t. VII), t. V (1951). comme semble l'admettre J. Černý? Nous avons la chance de posséder sur l'ostracon 42 de Déir el-Médineh la liste des rations distribuées durant l'an I du souverain, 3° mois de la saison Akhet: or, il n'est pas ici fait mention des événements qui sont si soigneusement consignés sur l'ostracon 148 et les noms des rationnaires apparaissent à des jours différents sur l'un et l'autre documents; les ostraca 42 et 148 ne sont donc pas contemporains.

Ces quelques remarques me donnent une certitude : l'ostracon 148 est certainement antérieur à l'avènement de Ramsès IV et il faut sans hésiter l'attribuer aux dernières années du règne de Ramsès III. Le vizir de l'an I de Ramsès IV nous est donc encore inconnu.

Ces points acquis, il m'a paru nécessaire de pousser plus loin les recherches; et il m'a semblé avant tout indispensable de dresser la liste des artisans mentionnés sur l'ostracon 148 (tableau I).

J'ai, d'autre part, établi la liste des artisans de la même section signalés sur les ostraca de Déir el-Médineh datés, selon les lectures de J. Černý, des années XXIV, XXV, XXVII, XXVIII, XXXI et XXXII de Ramsès III et l'année I de Ramsès IV (tableaux II, III, IV, V et VI).

J'ai tout d'abord remarqué que les artisans de la section étaient toujours au nombre de 19 (1) et que chaque artisan conservait toujours, pour la distribution des rations, le rang qui lui avait été attribué lors de son engagement (2): tout nouveau venu prenait obligatoirement le rang assigné à son prédécesseur. Puis, en considérant les noms des rationnaires de ces différentes listes, je suis arrivé à la certitude que l'ostracon 148 avait été écrit entre l'an XXIV et l'an XXVIII de Ramsès III. Il ne me restait plus alors qu'à déterminer par le calcul en quelle année le rationnaire 1, Kasa, avait touché sa ration le 14° jour du 3° mois de la saison Akhet. C'était chose facile: il s'agissait simplement de retrouver les dates précises auxquelles chacun des artisans de la section avait perçu ses rations.

C'est ainsi que j'ai pu, à partir d'événements bien déterminés — la mort de Ramsès III et l'avènement de Ramsès IV —, établir le tableau VII qui permet de donner une date exacte à tous les ostraca qui mentionnent d'une part les

selon leur ancienneté; mais ils semblent l'avoir été selon leur spécialité.

⁽¹⁾ Cette remarque a déjà été faite par ČERNÝ dans Z.Ä.S., 72, p. 115-116.

⁽²⁾ Les artisans ne sont donc pas classés

mois et leurs quantièmes, et, d'autre part, les noms des artisans de la section.

On peut voir que ce tableau indique irréfutablement que l'ostracon 148, sur lequel l'artisan 1, Kasa, est le rationnaire du 14º jour du 3º mois de la saison Akhet, a été écrit en l'an XXVII du règne de Ramsès III.

Ayant ainsi daté un grand nombre d'ostraca, il m'a été ensuite permis de dresser le tableau VIII qui rend compte des changements survenus dans la composition de la section entre l'an XXV de Ramsès III et l'an I de Ramsès IV, soit pendant huit années civiles consécutives durant lesquelles la section fut formée de 19 artisans.

Enfin il m'a semblé intéressant d'examiner d'autres ostraca du règne de Ramsès IV (tableaux IX, X et XI). Cette étude m'a montré que ce souverain avait, sans doute pour simplifier la distribution des rations, modifié la composition de la section. A partir de l'an I, 2° mois de la saison Akhet, trois mois après l'avènement du roi, la section comprit 30 artisans (1); chacun d'eux reçut sa ration, non plus tous les 19 jours, mais tous les 30 jours, c'est-à-dire une fois par mois (2). Comme cette ration ne semble pas avoir été augmentée, on peut se demander si des motifs d'ordre économique ne sont pas à l'origine de cette modification. A la fin du règne de Ramsès III, nous le savons par les grèves de l'an XXIX, les artisans de la nécropole thébaine ne percevaient plus normalement leurs rations. Devant les difficultés du Trésor royal et pour éviter la répétition de ces grèves, il est probable que le nouveau souverain établit un régime d'austérité : il préféra, semble-t-il, donner moins mais plus régulièrement (3).

⁽¹⁾ Les nouveaux venus ne sont pas ajoutés à la fin de la liste que j'ai arbitrairement établie; ils sont groupés entre les artisans 12 et 13 de l'ancienne section. Faut-il en conclure, comme le fait Černý (Z.Ä.S., 72, p. 116), que l'artisan 13, Any-Nakht, était le premier artisan de la section?

⁽²⁾ Si, comme l'indique Peet d'après un papyrus inédit du Musée de Turin daté très probablement de l'an I de Ramsès IV (voir note 6, p. 113), les travailleurs de la nécropole thébaine étaient répartis en deux

équipes de 120 hommes chacune, il y aurait, à partir du règne de Ramsès IV, 4 sections de 30 artisans par équipe, soit au total 8 sections. Ce nombre me paraît excessif.

⁽³⁾ Il se pourrait que Ramsès IV ait profité de l'augmentation du nombre des artisans dans les sections pour diminuer le nombre des équipes travaillant dans la nécropole thébaine. A noter que la modification se fait alors que l'hypogée de Ramsès III est fermé et qu'on n'a pas encore choisi l'emplacement de la tombe de Ramsès IV.

C. L'INCIDENT DE L'AN XXVII DE RAMSÈS III.

J'ai étudié très attentivement tous les ostraca datés des mois qui précédèrent ou suivirent le 3° mois de la saison Akhet, an XXVII du règne de Ramsès III, ceux qui mentionnent les rationnaires de la section et ceux qui ont un autre objet (1): tous ces documents n'apportent aucun éclaircissement sur les événements relatés par l'ostracon 148.

Nous devons donc nous contenter des renseignements fournis par cet ostracon. Un rapport écrit ou oral de Pen-Ânoukit a dénoncé les agissements d'une équipe d'artisans (2) travaillant dans la tombe royale. Les accusations sont si graves que le vizir vient en personne vérifier la véracité des imputations de Pen-Anoukit en présence de toute l'équipe; les artisans doivent alors suspendre leurs travaux et regagner leur village. Le lendemain, une commission d'enquête arrive à Déir el-Médineh et instruit l'affaire pendant trois jours; le dernier jour de l'enquête, le vizir est présent. Deux jours après, l'équipe est convoquée par le vizir à la Vallée des Rois; six jours plus tard, les artisans sont conduits dans le port, à la limite de la nécropole thébaine, très probablement non loin des grands temples funéraires royaux. Ainsi isolés de leurs compagnons et de leurs familles, ils subissent sans doute un interrogatoire individuel puisque l'enquête reprend le lendemain sous la direction du vizir lui-même. Le vizir n'obtient pas alors les aveux qu'il attendait : l'équipe est emmenée dans un autre lieu, peut-être dans la forteresse qui était voisine du port.

Il est assez facile de suivre le déroulement des événements; mais, si la gravité de l'incident est évidente (venues fréquentes du vizir, haut rang des membres de la commission d'enquête), sa nature nous échappe complètement.

Pour l'établir, plusieurs hypothèses peuvent être avancées : menaces de

⁽¹⁾ Parmi ces derniers, retenons l'ostracon 65, daté de l'an XXVII, 16° jour du 3° mois de la saison Akhet, soit deux jours avant la première visite du vizir Ta dans la nécropole thébaine pour enquêter sur l'incident survenu dans la tombe royale : cet ostracon

ne signale malheureusement qu'un prêt d'âne.

(2) Une équipe était certainement composée de plusieurs sections d'artisans; c'est l'équipe entière qui semble incriminée par Pen-Ânoukit.

grève (1), désordres, rixe entre les membres de l'équipe, etc. Je retiendrai cependant deux faits :

- 1° Malgré les apparences, l'accusation ne peut viser l'équipe entière; si des mesures générales sont prises, c'est pour faire pression sur les artisans et leur faire dénoncer le coupable (ou les coupables); s'il en avait été autrement, on aurait pris, après la constatation du «crime», des sanctions collectives immédiates.
- 2° Quelque chose s'est passé au fond de la tombe royale; c'est là que le vizir mène la première enquête en présence de toute l'équipe et, peut-être, de l'accusateur. Il ne peut s'agir d'une mauvaise interprétation des ordres reçus ou d'une déprédation qui auraient seulement engagé la responsabilité du chef de l'équipe ('; n iswt) ou du chef de la section.

Aussi, malgré l'importance des personnages qui ont à instruire l'affaire, je crois qu'il est nécessaire de ramener l'incident à de plus modestes proportions. Je présume donc que Pen-Ânoukit, venu sans doute inspecter le travail des artisans (2), fut, pour un motif qui reste ignoré, quelque peu malmené au fond de la tombe royale : il était facile dans un hypogée au plan compliqué (3) de préparer un guet-apens, et l'obscurité favorisait l'anonymat des agresseurs. Cet « attentat », s'il était demeuré impuni, risquait de diminuer l'autorité d'un homme qui avait toute la confiance des hauts fonctionnaires de la Résidence; le vizir, immédiatement prévenu, estima qu'il fallait agir d'urgence et frapper fort : il se sentait directement visé par cette petite rebellion (4).

- (1) Les grèves de l'an XXIX de Ramsès III sont bien connues; rien ne permet pourtant de les considérer comme exceptionnelles ou comme les premières en date.
- ⁽²⁾ Les fonctions exactes de Pen-Anoukit ne sont pas signalées. Le fait qu'il est l'accusateur, qu'il n'appartient pas à la section (ni sans doute à l'équipe) et qu'il est membre de la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à supposer qu'il était contrôleur (no en la commission d'enquête me conduit à commission d'enquête me conduit d'
- (3) Ramsès III se fit creuser deux tombes dans la Vallée des Rois. La première (n° 3)

fut très vite abandonnée. C'est dans la seconde (n° 11) qu'eut lieu l'incident (plan dans Porter and Moss, Topographical Bibliography..., I, The Theban Necropolis, p. 14).

(4) En dehors du fait que le vizir se doit de fâire respecter partout les décisions du pouvoir central, il faut noter que Ta, avant son accession au vizirat, était notamment scribe royal dans la nécropole thébaine (EDGERTON, The Strikes in Ramses III's Twenty-ninth Year, dans J. N. E. S., X, p. 138).

Si Pen-Ânoukit n'a pu reconnaître le coupable et ses complices probables, ses souvenirs du moins ont permis au vizir de reconstituer le « drame». Mais la commission d'enquête, composée des plus hauts dignitaires du royaume pour impressionner les artisans, n'a pas pu établir les responsabilités; le vizir cherche alors à susciter un aveu ou une dénonciation par des mesures coercitives.

Le coupable se fit il connaître? fut-il dénoncé par ses compagnons? démontra-t-on l'incompétence ou la malignité de Pen-Ânouķit? le vizir usa-t-il de clémence? Nous ne le saurons sans doute jamais.

Une chose est pourtant certaine; c'est que tous les artisans de la section percevaient encore leurs rations, et par conséquent travaillaient encore dans la nécropole thébaine, en l'an XXVIII du règne de Ramsès III (ostracon 34).

D. CONCLUSIONS HISTORIQUES.

L'ostracon 148 ne paraît pas nous donner des renseignements suffisants sur les difficultés du pouvoir central en l'an XXVII du règne de Ramsès III : l'incident qu'il relate n'a, je crois l'avoir montré, qu'une importance secondaire; il est alors difficile d'en tirer des conclusions précises sur l'affaiblissement de l'autorité royale à cette époque.

Néanmoins l'étude des noms et des titres des membres de la commission d'enquête doit retenir l'attention de l'historien (1).

1° Le scribe de la Place-des-Ecritures, Amenemipet. Il faut noter que dans la Conspiration du Harem les deux scribes de la Place-des-Ecritures viennent, sur la liste des fonctionnaires royaux qui composent le Tribunal, après les deux chefs du Trésor (2). Un scribe Amenemipet est signalé, sans plus de

⁽¹⁾ L'ostracon 148 qui a été écrit entre l'an XVI, la plus ancienne date connue du vizir Ta, et l'an XXIX du règne de Ramsès III, date à laquelle Ta devient vizir de Haute et Basse-Egypte (cf. Edgerton, The Strikes in Ramses III's Twenty-ninth Year, dans J. N. E. S.,

X, p. 137-138), n'apporte aucun complément à nos informations sur la carrière de ce haut fonctionnaire.

⁽²⁾ DEVÉRIA, Le papyrus judiciaire de Turin..., p. 68-70 et 140, 7; BREASTED, Ancient Records, IV, \$ 423 et 426.

détails, à Déir el-Médineh, sur les ostraca 45 (recto, l. 18) et 161 (recto, l. 5 et 9).

2° Le chef du Trésor, Khâemtir (1). Les chefs du Trésor font régulièrement partie des commissions d'enquête (2) (cf. ostracon 44 de Déir el-Médineh, recto, 1. 21; Peet, The Great Tomb-robberies of the Twentieth Egyptian Dynasty, I, Text. p. 124, 142, etc.).

Khâemtir fut chef du Trésor au moins pendant quatorze ans, soit de l'an XXVII de Ramsès III (ostracon 148) à l'an IV de Ramsès V (Papyrus Wilbour) (3).

3° Le grand prêtre Ouser-Maât-Rê-Nakht. D'après S. Sauneron (4), il s'agit du prêtre du temple de Min-Horus et Isis à Coptos (5) (variante : grand prêtre d'Horus et Isis (6)).

Cette identification me paraît difficile à soutenir. Que le grand prêtre de la dyade de Coptos ait été chargé d'une mission aux carrières du Ouadi Hammamat, d'abord en l'an I du règne de Ramsès IV, puis en l'an II, rien de plus régulier (7). Mais qu'il ait quitté sa ville pour faire partie, sous Ramsès III, d'une commission d'enquête dans la nécropole thébaine, aux lieu et place des grands prêtres locaux, cela me semble singulier.

Je crois plutôt que Ouser-Maât-Rê-Nakht était en l'an XXVII du règne de Ramsès III grand prêtre d'Amon-Rê de Karnak et qu'il doit normalement prendre place dans la liste établie par M. Lefebvre (8) entre Bakenkhonsou, qui fut

⁽¹⁾ Sauneron, Revue d'Egyptologie, t. VII, p. 53-57.

⁽²⁾ Chabas, Mélanges égyptologiques, I, p. 12; Devéria, Le papyrus judiciaire de Turin..., p. 68; Sauneron, Revue d'Egyptologie, t. VII, p. 55, note 2.

⁽³⁾ Gardiner, The Wilbour Papyrus, 76, 24; 82, 27; 83, 26; 86, 5; 86, 17; 87, 14; 87, 18; 88, 9; 91, 34; 95, 37; 95, 39; 96, 2; 96, 36; 97, 33; 97, 36.

⁽⁴⁾ Revue d'Egyptologie, t. VII, p. 55, note 3. (5) Stèle de l'an III de Ramsès IV (B. I. F. A. O., t. XLVIII, p. 16).

⁽⁶⁾ Stèle de l'an I (Montet, dans J. N. E. S., t. IX, p. 25) et stèle datant très probablement de l'an II de Ramsès IV (Montet, op. cit., p. 26, fig. 4).

⁽⁷⁾ On doit remarquer qu'au Ouadi Hammanat, si sur la stèle découverte par M. Go-yon (an I de Ramsès IV) et sur la stèle 238 de M. Montet (très probablement an II) Ouser-Maât-Rê-Nakht est grand prêtre d'Horus et d'Isis, il n'est que prêtre du temple de Min-Horus et Isis sur la stèle 12 (an III).

⁽⁸⁾ Histoire des grands prêtres d'Amon de Karnak jusqu'à la XXI^e dynastie, Paris, 1929.

en charge sous Sethnakht et Ramsès III (1), et Ramsèsnakht (2), qui nous est connu à partir de l'an I de Ramsès IV (3).

La nécropole thébaine était sous la juridiction directe du grand prêtre d'Amon-Rê de Karnak; c'est auprès de ce dernier que l'équipe d'artisans en grève, durant l'an XXIX du règne de Ramsès III, porte ses accusations contre le gouverneur de la Ville (de l'Ouest) (4) qui est son inférieur dans la hiérarchie (5); le premier prophète d'Amon fait naturellement partie du Tribunal qui a à connaître du pillage des tombes royales (Peet, op. cit., p. 42, 87, 90, 104, etc.).

D'autre part, si M. Lefebvre ne signale pas que le titre du chef du clergé thébain peut s'écrire sous la forme abrégée \[\] \[\bigcap \], il l'admet implicitement puisque, page 201 et note 4, il lit, avec l'assistance de J. Černý, restitue et traduit ce passage de l'ostracon 25.271 du Musée du Caire (règne de Ramsès IV, Ramsès V ou Ramsès VI), l. 2 et 3:

....le directeur [du grenier (d'Amon), placé sous les ordres] du Premier prophète (Ramsèsnakht).

On trouve encore \[\bigcap \bigcap \quad \text{pour } \] \[\bigcap \

- (1) LEFEBURE, op. cit., \$ 26.
- (2) LEFEBURE, op. cit., \$ 28. Au \$ 27, M. Lefebvre place, sans pouvoir s'appuyer sur une date ou sur un cartouche, un grand prêtre Thn-iw-hm-k;.
- (3) 2° mois de la saison Chemou. Cette date est donnée par mon tableau X (ostracon 161 de Déir el-Médineh). Jusqu'ici la plus ancienne mention du grand prêtre Ramsèsnakht se trouvait sur la stèle 12 du Ouadi Hammamat gravée en l'an III du règne de Ramsès IV, 2° mois de la saison Chemou.
 - (4) Gardiner, Ramesside Administrative Docu-

- ments, p. 51, 16 et 52, 1.
- (5) Le gouverneur de la Ville (de l'Ouest) est, sur l'ostracon 148, cité immédiatement après le grand prêtre Ouser-Maât-Rê-Nakht.
- (b) Cf. peut-être encore les ostraca 20.243 (Daressy, Catalogue général du Musée du Caire Ostraca, p. 62, 1. 1) et 20.267 bis (Daressy, op. cit., p. 69, 1. 2).
- (7) Sur la stèle dite «Adoption et Intronisation d'Ankhnesneferibré», le titre de la fille adoptive de la Divine Adoratrice Nitocris s'écrit tantôt

Ainsi l'ostracon 148 nous apprend que Khâemtir était déjà chef du Trésor en l'an XXVII du règne de Ramsès III et nous donne très probablement le nom jusqu'ici inconnu du grand prêtre d'Amon en fonctions pendant les dernières années de ce souverain.

Héliopolis, décembre 1952

Louis-A. Christophe.

Voir aux pages suivantes les tableaux I à XI

TABLEAU I : OSTRACON 148 DE DÉIR EL-MÉDINEH

Année non mentionnée, 3° mois de la saison Akhet

- 1. Kasa. 14° jour (recto, 1. 7).
- 2. Khâemouaset, 15° jour (recto, 1.8).
- 3. Nakht-Min, 16° jour (recto, 1.9).
- 4. Rechou(em)peteref, 17° jour (recto, l. 10).
- 5. Amenemipet, 18° jour (recto, l. 10).
- 6. Mes, 19° jour (recto, 1. 12).
- 7. Menna, 20° jour (recto, 1. 15).
- 8. Nekhemmout, 21° jour (recto, 1.16).
- 9. Iy(er)nioutef, 22° jour (recto, 1.17).

- 10. Pentaour, 23° jour (recto, 1. 18).
- 11. Hori, 24° jour (recto, 1. 20).
- 12. Ken-na, 25° jour (verso, 1. 1).
- 13. Any-Nakht, 26° jour (verso, 1. 2).
- 14. Nefer-Her, 27° jour (verso, 1. 3).
- 15. Nefer-Hotep, 28° jour (verso, 1.4).
- 16. Irsou, 29° jour (verso, 1. 5).
- 17. (1).
- 18.
- 19.
- (1) L'existence des artisans 17, 18 et 19 est attestée par d'autres ostraca (voir tableaux II, III et VI).

TABLEAU II : AN XXIV DE RAMSÈS III

OSTRACON 164 DE DÉIR EL-MÉDINEH

- 1. (1).....

- 10. Mari ao iour ár
- 11. Hori, 2° jour épagomène (col. I, 2).
- 12. Ken-na, 3° jour épagomène (col. \dot{I} , 3).

- 13. Any-Nakht, 4° jour épagomène et 18° jour du 1° mois de la saison Akhet (col. I, 4 (2) et col. II, 4).
- 14. Nefer-Her, 5° jour épagomène et 19° jour du 1° mois de la saison Akhet (col. I, 5 et col. II, 5).
- 15. Nefer-Hotep, 1er et 20e jours du 1er mois de la saison Akhet (col. I, 6 et col. II, 6).
- 16. Irsou, 21° jour du 1° mois de la saison Akhet (col. II, 7).
- 17. Houy-nefer, 22° jour du 1° mois de la saison Akhet (col. II, 8).
- 18.
- 19.
- (1) J'ai conservé dans ce tableau et les suivants l'ordre de l'ostracon 148. En se fondant sur les changements apportés en l'an I de Ramsès IV dans la composition des équipes (voir tableau IX), J. Cerný pense que le premier artisan de la section est Any-Nakht, l'artisan 13 selon ma propre numérotation (Z.A.S., 72, p. 115-116).

 (2) Ici l'artisan 13 se nomme seulement Any.

TABLEAU III: AN XXV DE RAMSÈS III

Ostracon 32 de Déir el-Médineh (4e mois de la saison chemou)

- 1. Kasa, 18° jour (recto, 1. 10).
- 2. Khâemouaset, 19° jour (recto, 1. 10).
- 3. Nakht-Min, 1 er jour (recto, 1. 1) et 20 jour (recto, 1. 11).
- 4. Rechou(em)peteref, 2° jour (recto, l. 2) et 21° jour (recto, l. 12).
- 5. Amenemipet, 3° jour (recto, 1. 3) et 22° jour (recto, 1. 13).
- 6. Mes, 4° jour (recto, 1. 3) et 23° jour (recto, 1. 14).
- 7. Menna, 5° jour (recto, 1. 4) et 24° jour (recto, 1. 14).
- 8. Nekhemmout, 6° jour (recto, 1. 4) et 25° jour (recto, 1. 15).
- 9. Iy(er)nioutef, 7° jour (recto, 1. 4, ostracon brisé) et 26° jour (recto, 1. 16).

- 10. Pentaour, 8° jour (recto, 1. 5) et 27° jour (verso, 1. 1).
- 11. Hori, 9° jour (recto, 1. 6, ostracon brisé) et 28° jour (verso, 1. 2).
- 12. Ken-na, 10° jour (recto, 1. 6) et 29° jour (verso, 1. 3).
- 13. Any-Nakht, 11° jour (recto, 1.7) et 30° jour (verso, 1.4).
- 14. Nefer-Her, 12° jour (recto, 1. 7).
- 15. Nefer-Hotep, 13° jour (recto, 1.8).
- 16. Irsou, 14° jour (recto, 1.8).
- 17. Houy-Nefer, 15° jour (recto, 1.9).
- 18. Khâemnou, 16° jour (recto, 1.9).
- 19. Nefer-Hotep, le jeune, 17° jour (recto l. 10).

TABLEAU IV : AN XXVII DE RAMSÈS III Ostracon 33 de Déir el-Médineh (4° mois de la saison Akhet)

- 1.
- 3. Nakht-Min, 1er jour (recto, 1. 1).
- 4. Rechou(em)peteref, 2° jour (recto, 1.2).
- 5. Amenemipet, 3° jour (recto, 1. 2).
- 6. Mes, 4° jour (recto, 1. 2).
- 7. Menna, 5° jour (recto, 1. 3).
- 8. Nekhemmout, 6° jour (recto, 1. 4).
- 9. *Iy(er)nioutef*, 7° jour (recto, 1. 4) et 26° jour (verso, 1. 3).
- 10. *Pentaour*, 8° jour (recto, 1. 5) et 27° jour (verso, 1. 4).

- 11. *Hori*, 9° jour (recto, 1. 6) et 28° jour (verso, 1. 5).
- 12. Ken-na, 29° jour (verso, 1. 6).
- 13. Any-Nakht, dernier jour (verso, 1.7).

- 19.

TABLEAU V : AN XXVIII DE RAMSÈS III

Ostracon 156 de Déir el-Médineh (4° mois de la saison Chemou et les 5 jours épagomènes)

11. Hori, 1er jour du 4e mois de la saison Chemou (recto, 1. 1). 4. Rechou(em) peteref, 2° jour épago-12. Ken-na, 2° jour (recto, 1. 3). mène (verso, l. 2). 5. Amenemipet, 3° jour épagomène 13. Any-Nakht, 3° jour (recto, 1. 4). (verso, 1. 3). 14. Nefer-Her, 4° jour (recto, 1. 5). 6. Mes, 4° jour épagomène (verso, 15. Mery-Rê, 5° jour (recto, 1. 6). 1. 4). 16. Irsou, 6° jour (recto, 1. 7). 7. Menna, 5° jour épagomène (verso, 1. 5). 8.

TABLEAU VI

FIN DU RÈGNE DE RAMSES III ET PREMIERS MOIS DU RÈGNE DE RAMSÈS IV

Ostracon 36 de Déir el-Médineh (an XXXI, 2° mois de la saison Peret) Ostracon 37 de Déir el-Médineh (an XXXI, 3° mois de la saison Peret) Ostracon 38 de Déir el-Médineh (an XXXII, 2° mois de la saison Chemou) Ostracon 39 de Déir el-Médineh (an XXXII et an I, 3° mois de la saison Chemou) Ostracon 40 de Déir el-Médineh (an I, 1° mois de la saison Akhet)

- 1. Pen-Ânoukit: 36, 3° jour (recto, l. 5); 37, 11° jour (recto, l. 11); 38, 16° jour (recto, l. 13); 39, 5° jour (recto, l. 5); 40, 16° jour (recto, l. 11).
- 2. Khâemouaset: 36, 4° jour (recto, l. 6); 37, 12° jour (recto, l. 12); 38, 17° jour (recto, l. 14: le nom est omis); 39, 6° jour (recto, l. 6); 40, 17° jour (recto, l. 11).
- 3. Nakht-Min: 36 (ligne perdue); 37, 13° jour (recto, l. 13); 38, 18° jour (recto, l. 15); 39, 7° jour (recto, l. 7); 40, 18° jour (recto, l. 12).
- 4. Rechou(em)peteref: 36 (ligne perdue); 37, 14° jour (recto, l. 14); 38, 19° jour (recto, l. 15); 39, 8° jour (recto, l. 8); 40, 19° jour (recto, l. 12).

- 5. Mery-Rê: 36 (ligne perdue); 37, 15° jour (recto, 1. 15); 38, 1° jour (recto, 1. 1) et 20° jour (recto, 1. 16: le nom est omis); 39, 9° jour (recto, 1. 8) et 28° jour (verso, 1. 1); 40, 20° jour (recto, 1. 13).
- 6. Mes. 36 (ligne perdue); 37, 16° jour (recto, l. 16 : le nom est omis); 38, 2° jour (recto, l. 2) et 21° jour (recto, l. 16 : le nom est omis); 39, 10° jour (recto, l. 9) et 29° jour (verso, l. 3); 40, 21° jour (recto, l. 13).
- 7. Hori, 36 (ligne perdue); 37, 17° jour (recto, l. 17: le nom est omis); 38, 3° jour (recto, l. 4) et 22° jour (recto, l. 18); 39, 11° jour (recto, l. 10) et dernier jour (verso, l. 4); 40, 3° jour (recto, l. 1) et 22° jour (recto, l. 13).
- 8. Ouser-Hat: 36, 29° jour (verso, l. 6); 37, 18° jour (recto, l. 18: le nom est omis); 38, 4° jour (recto, l. 5) et 23° jour (recto, l. 18); 39, 12° jour (recto, l. 11); 40, 4° jour (recto, l. 1) et 23° jour (recto, l. 14).
- 9. Min-Khâ: 36 (ligne perdue); 37, 19° jour (recto, l. 19: le nom est omis); 38, 5° jour (recto, l. 5: le nom est omis) et 24° jour (recto, l. 19); 39, 13° jour (recto, l. 12); 40, 5° jour (recto, l. 3) et 24° jour (recto, l. 14).
- 10. Iry-1a: 36 (ligne perdue); 37, 1° jour (recto, 1. 1); 38, 6° jour (recto, 1. 6) et 25° jour (recto, 1. 19); 39, 14° jour (recto, 1. 13); 40, 6° jour (recto 1. 4) et 25° jour (recto, 1. 16).
- 1 1. Hori, le jeune : 36 (ligne perdue); 37, 2° jour (recto, l. 2); 38, 7° jour (recto, l. 6) et 26° jour (recto, l. 20); 39, 15° jour (recto, l. 14); 40, 7° jour (recto, l. 5) et 26° jour (recto, l. 17).
- 12. Iy(er)nioutef: 36 (ligne perdue); 37, 3° jour (recto, l. 3); 38, 8° jour (recto, l. 8) et 27° jour (recto, l. 21); 39, 16° jour (recto, l. 16); 40, 8° jour (recto, l. 6) et 27° jour (recto, l. 18).
- 13. Any-Nakht: **36**, 15° jour (recto, l. 9); **37**, 4° jour (recto, l. 4); **38**, 9° jour (recto, l. 8); **39**, 17° jour (recto, l. 17); **40**, 9° jour (recto, l. 7) et 28° jour (verso, l. 1).
- 14. Nefer-Her: 36, 16° jour (recto, 1. 10); 37, 5° jour (recto, 1. 5); 38, 10° jour (recto, 1. 9: le nom est omis); 39, 18° jour (recto, 1. 17); 40, 10° jour (recto, 1. 8) et 29° jour (verso, 1. 7).
- 15. Amenemipet: 36, 17° jour (recto, l. 11); 37, 6° jour (recto, l. 6); 38, 11° jour (recto, l. 10: le nom est omis); 39, 19° jour (recto, l. 17: le nom est omis) (1); 40, 11° jour (recto, l. 9) et dernier jour (verso, l. 9).
- (1) Le texte porte : $\bigcirc \subset \square$ etc... Il est impossible de considérer Ptahmès comme l'un des artisans de la section à cette époque; les ostraca antérieurs et postérieurs nomment toujours Amenemipet à cette place. Il faut restituer :

- 16. Nesamon: 36, 18° jour (recto, l. 12: le nom est omis); 37, 7° jour (recto, l. 7); 38, 12° jour (recto, l. 11); 39, 1° jour (recto, l. 2) et 20° jour, (recto, l. 18); 40, 12° jour (recto, l. 9).
- 17. Nekhemmout: 36 (ostracon brisé); 37, 8° jour (recto, l. 8); 38, 13° jour (recto, l. 11); 39, 2° jour (recto, l. 3: le nom est omis) et 21° jour (recto, l. 19); 40, 13° jour (recto, l. 9).
- 18. Khåemnou: 36, 1° jour (recto, l. 3); 37, 9° jour (recto, l. 10: le nom est omis); 38, 14° jour (recto, l. 11); 39, 3° jour (recto, l. 5) et 22° jour (recto, l. 20); 40, 14° jour (recto, l. 10).
- 19. Nefer-Hotep (1): 36, 2° jour (recto, l. 4); 37, 10° jour (recto, l. 10); 38, 15° jour (recto, l. 12: le nom est omis); 39, 4° jour (recto, l. 5); 40, 15° jour (recto, l. 10).
- (1) L'artisan 15 Nefer-Hotep ayant été remplacé par Amenemipet, l'artisan 19 a perdu son épithète, le jeune.

	Nº D'ORDRE		
ANNÉE	SAISON ET MOIS	DU RATIONNAIRE DU 1° JOUR DU MOIS	OSTRACA
An XXIV de Ramsès III	1° jour épagomène	6 (1)	
	Akhet 1		
	- 2		
	- 3		
	- 4	6	
	Peret 1	1 7	
	- 2		
	- 3	1	
	- 4	1 2	
	Chemou 1		
An XXV	- 2	15	
	- 3	7	
	- 4	1 8	

(1) Ces chiffres ont été obtenus en notant les jours où chaque artisan perçut sa ration à partir d'une date connue et sûre : le jour où fut annoncée la mort de Ramsès III, an XXXII, 16° jour du 3° mois de la saison Chemou (ostracon 39, recto, l. 16). Le numéro d'ordre des rationnaires correspond à la liste fictive que j'ai établie d'après l'ostracon 148; c'est l'ostracon 32 qui fixe à 19 le nombre des artisans de la section. Enfin, j'ai suffisamment poussé les calculs pour pouvoir affirmer que c'est seulement tous les 19 ans que les rationnaires reçurent leurs rations le même jour du même mois; ce qui restreint nécessairement la possibilité d'erreurs.

TABLEAU VII (suite)

	1er jour	épagomène (1)	10	164 (2)
	Akhet	1	15	
	_	2	7	
	, -	3	18	
	-	4	10	163 (3)
	Peret	1	2	
	-	2	13	
		3	5	1 $73^{\ (3)}$
	-	4	16	1.71 (3)
	Chemou	1	8	·
An XXVI	_	2	19	
	-	3	1 1	
	-	4	3	$32^{\ (2)}$
	1 er jour	épagomène	14	
	Akhet	1	19	
	-	2	1 1	
	· _	3	3	
	-	4	14	
	Peret	1	6	
	***	2	17	
	-	3	9	
	-	4	1	
	Chemou	1	12	1 $69^{(3)}$
An XXVII	-	2	4	
	-	3	1 5	
	-	4	7	
	1 er jour	épagomène	18	
	Akhet	1	4	
	-	2	ı 5	
	-	3	7	$_{1}48$ $^{(3)}$
	-	4	18	

⁽¹⁾ C'est, à ma connaissance, la date la plus ancienne du règne de Ramsès III où cette section d'artisans apparaît sur les ostraca de Déir el-Médineh.

⁽²⁾ Ostracon daté par mes calculs. Černý a cru devoir lire : $\{ \widehat{\otimes} \bigcap_{111[0]} (\text{ostracon 164}) \text{ et } \{ \widehat{\otimes} \bigcap_{111[0]} (\text{ostracon 164}) \}$ (ostracon uniquement daté par mes calculs.

Tableau VII (suite)

	\mathbf{Peret}	1	10	
	-	2	2	
	-	3	1 3	
	_	4	5	
	Chemou	1	1 6	
An XXVIII	_	2	8	
		3	19	
	-	4	1 1	1 $56^{\;(1)}$
	1 er jour	épagomène	3	
	Akhet	1	8	
	-	2	19	167 $^{(2)}$
	-	3	1 1	
	-	4	3	$33^{(3)}$
	Peret	1	14	
	-	2	6	$35^{+(2)}$
	- ,	3	17	
	_	4	9	$34^{(2)}$
	Chemou	1	1	168 (1)
An XXIX	-	2	12	151 V° (4)
	-	3	4	
	-	4	15	
	1 er jour	épagomène	7	
	Akhet	1	1 2	
	-	2	4	
	_	3	ı 5	
	•••	4	7	
	Peret	1	18	
	_	2	10	
	· -	3	2	
	-	4	13	

⁽¹⁾ Mes calculs corroborent la restitution de Černý. Ou, dans les autres cas, ses lectures.

⁽³⁾ Voir note 3 de la page 133.

⁽³⁾ Černý a lu sans hésiter an XXVII. Mes calculs et la comparaison avec la liste des rationnaires de l'ostracon 148 qui date du 3° mois de la saison Akhet m'obligent à classer cet ostracon parmi ceux de l'an XXVIII.

⁽⁴⁾ Černý a lu, verso, l. 1: XXVII. Cette date, sur un ostracon récapitulatif qui intéresse plusieurs mois, ne m'empêche pas de fixer au début de l'an XXIX, les rations indiquées sur le verso, l. 18-20.

TABLEAU VII (suite et fin)

	Chemou	. 1	5	
Λn XXX	-	2	16	
	_	3	8	
	-	4	19	
•	1 er jour	épagomène	11	
	Akhet	1	16	
	-	2	8	
	-	3	19	
	-	4	11	
	Peret	1	3	
	_	2	14	
	-	3	6	
	-	4	17	$_{1}7^{5}$ $^{\scriptscriptstyle{(1)}}$
	Chemou	1	9	
An XXXI	_	2	1	1 54 (1)
	- "	3	1 2	172 (1)
	-	4	4	•
	1er jour	épagomène	ı 5	
	Akhet	1	1	158 (2) et 170 (1)
	´-	2	12	1 5 5 (1)
	_	3	4	
	-	4	15	1 57 (1)
	Peret	1	7	1 5 g (2)
	_	2	ı ś	$3 oldsymbol{\acute{6}}^{(2)}$
	-	3	10	3 7 ⁽²⁾
	-	4	2	1 $66^{(3)}$
	Chemou	1	1 3	1 53 (I)
An XXXII		2	5	38 (2)
	 -	3	16	$39^{(2)}$
An I de Ramsès IV	-	4	8	J
	1 er jour	épagomène	19	
	Akhet	1	5	40 (1)
		2	16	41 (2)

^{(1) (}Voir note 3 de la page 133. — (2) Voir note 1 de la page 134).

⁽³⁾ Si l'on admet la restitution de Cerný, cet ostracon date de l'an XXXI, 2° mois de la saison Akhet et se trouve contemporain de l'ostracon 155. Or sur ce dernier document la liste des rationnaires est différente. En conséquence, je propose de restituer [c c] au lieu de [c], ce qui permet de dater l'ostracon de l'an XXXI, 4° mois de la saison Peret, date qui, à considérer le nom des artisans, paraît tout à fait acceptable.

TABLEAU VIII

COMPOSITION DE LA SECTION D'APRÈS LES OSTRACA QUE J'AI CLASSÉS

N° et nom du rationnaire	An XXV	An XXVI	An XXVII	An XXVIII	An XXIX	An XXX	An XXXI	An XXXII	An I
a. Kasa	163, 173	32	148	34			153 (1) 158, 155, 157, 36, 37	38, 39	40,41
2 : Khâemouaset		32	148	34, 168			157, 36, 37, 153	39	40,41
3 (a. Khåemipet 8 b. Nakht-Min	173	32, 169	148	33, 34		•••••	158, 170, 157, 37, 153	38, 39	40,41
4 : Rechou(em)pe- teref		32	148	156, 33, 34	••••		158, 157, 37, 153	38, 39	40,41
(a. Amenemipet		32	148	156, 33, 34					
5 \ b. Mery-Rê	٠.,			54			157, 37, 153	38, 39	40,41
6 : Mes	-	3 2	148	156, 33, 34			154, 158, 155, 157, 166, 153	38, 39	40, 41
(a. Menna		32	148	156, 33, 34			154, 155		
7 d. Hori							157, 166, 153	38, 39	40
c. Pa-Sen				33, 34					41
8 (a. Nekhemmout. b. Min-Khâ		32	148	55, 54			154, 155 36, 166, 153	38, 39	40,41
$ \begin{array}{c c} & a. \text{ Iy(er)nioutef.} \\ & b. \text{ Hori le jeune.} \\ & 9 \end{array} $	171	32	148	33, 34			154, 172, 155		
c. Min-Khâ							157, 153	39	40,41
$ \begin{array}{c} a. \text{ Pentaour } \dots \\ b. \text{ Iy(er)nioutef.} \end{array} $	171	32	148	33, 34			154, 172, 155	20.5	
$egin{pmatrix} c. & \operatorname{Iry-\hat{A}a.} & \ldots & \ldots \\ d. & \operatorname{Menna.} & \ldots & \ldots \end{pmatrix}$							$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	38, 39	40,41

⁽¹⁾ Pendant onze mois de l'an XXXI, l'artisan 1, Kasa, fut remplacé par Pen-Ânoukit. Probablement malade, Kasa tenta de reprendre son service durant le premier mois de la saison Chemou. Mais il ne put continuer son travail et Pen-Ânoukit prit

définitivement sa place dans la section dès le mois suivant.

⁽²⁾ Menna vint remplacer temporairement Iry-Âa indisponible. Le mois suivant le titulaire était apte à reprendre ses fonctions dans la nécropole.

N° et nom du rationnaire	An XXV	An XXVI	An XXVII	An XXVIII	An XXIX	An XXX	An XXXI	An XXXII	An I
a. Hori	164, 171	32	148	156, 167, 33, 34			155	38, 39	40,41
a. Ken-Na	164, 171	32, 169	148	156, 167, 33, 34			172 (1)		
(b. Iy(er)nioutef.	CL	9 6		FC 99			$\frac{157, 37}{5, 36}$	$\frac{38, 39}{38, 39}$	$\frac{40,41}{40,41}$
13: Any-Nakht	104, 171	32, 169	148	156, 33, 35, 34, 168	•••••	•••••	157, 36, 37	30, 39	40,41
14: Nefer-Ḥer	164, 163, 171	32, 169	148	156, 167, 34	151	1 7 5	36, 3 ₇ , 153	38, 39	40,41
$\begin{array}{c} \left.\begin{array}{c} a. \text{ Nefer-Hotep.}.\\ b. \text{ Mery-Rê.}.\\ c. \text{ Amenemipet.}. \end{array}\right.$	164, 163, 171	3 2	148	156, 167, 34	151		170, 155, 36, 37,		40,41
a. Khåemnou b. Irsou c. Nesamon	163 164, 171	32, 169	148	156, 167, 34 35 (2)			170, 155, 37, 153	38, 39	40,41
a. Houy-Nefer b. Nekhemmout.	164, 163, 171	32, 169		167, 34			170, 155, 157, 36, 153	38, 39	40
c. Khâemnou a. Khâemnou b. Hori		3 2		34		•••••	155, 157, 36, 153	38, 39	40
a. Mery-Rê b. Nefer-Ḥotep	163, 173	32 (5), 169		34		•••••	155, 157, 36, 37 153	39	40, 41

(1) La restitution de Černý: [1] est impossible si l'on considère les noms des artisans mentionnés sur l'ostracon 172, recto, l. 5-6. Ma restitution ne peut toutefois s'admettre que si le recto et le verso de l'ostracon sont du même mois de la même année.

(2) L'ostracon 35 est antérieur à l'ostracon 34. Il faut donc admettre que Nesamon eut à suppléer un mois durant Irsou avant de pouvoir lui succéder dans l'équipe.

(3) Jusqu'alors Khåemnou était l'artisan 18; il prit la place de Nekhemmout à partir de l'an I de Ramsès IV, 2º mois de la saison Akhet.

(4) Ce changement dans la composition de la section nous est curieusement signalé par cette phrase (ostracon 11, recto, 1. 5): The company of the phrase (ostracon 11, recto, 1. 5)

qui indique nettement que chaque artisan oc-

cupait un rang déterminé dans la section.

(5) Sur l'ostracon 32, l'artisan 19, Nefer-Hotep, est appelé le jeune parce que l'artisan 15 porte le même nom que lui. Cette épithète lui est donnée en raison de son âge et non par rapport à son ancienneté dans la section.

TABLEAU IX : AN I DE RAMSÈS IV

(Ostracon 41 de Déir el-Médineh (2e mois de la saison Akhet)

- 1. Pen-Ânoukit, 5° jour (recto, 1.8). 2. Khâemouaset, 6° jour (recto, 1. 9). 3. Nakht-Min, 7° jour (recto, 1. 10). 4. Rechou(em)peteref, 8° jour (recto, 1. 10). 5. Mery-Rê, g° jour (recto, 1. 11). 6. Mes, 10° jour (recto, 1. 11). 7. Pa-Sen, 11° jour (recto, 1. 13). 8. *Ouser-Hat*, 12° jour (recto, 1. 14). q. Min-Khd, 13° jour (recto, 1. 16). 10. $Iry-\hat{A}a$, 14° jour (recto, 1. 17). 11. Hori le jeune, 15° jour (recto, 1.18). 12. Iy(er) nioutef, 16° jour (recto, 1.19).
- 13. Amennakht, fils de Rechou(em)pete $ref^{(1)}$, 17° jour (recto, 1. 20).
- 14. Nebnakht, 18° jour (verso, 1. 1).
- 15. Ousekh-Nemetet, 19° jour (verso, 1.2).
- 16. Pentaour, fils d'Amennakht, 20° jour (verso, 1. 5).
- 17. Nekhemmout, fils d'Amen-Khâ, 21° jour (verso, 1. 6).

- 18. Amennakht, fils de Khâemnou, jour (verso, 1. 8).
- 19. Amennakht, fils de Kasa, 23° jour (verso, 1, q).
- 20. Ta, 24° jour (verso, 1. 10).
- 21. Maa-Nakhtef, 24° jour comme Ta (verso, l. 10).
- 22. Amenhotep, fils d'Amennakht, 25° jour (verso, l. 11).
- 23. Bakenamen, 26° jour (verso, 1.12).
- 24. Any-Nakht, 27° jour (verso, l. 13).
- 25. Nefer-Her, 28° jour (verso, 1. 14).
- 26. Amenemipet, 29° jour (verso, 1.15).
- 27. Nesamon, 1 er jour (recto, 1. 1) et dernier jour (verso, l. 17 : le nom est omis) (2).
- 28. Khâemnou, 2° jour (recto, 1. 4).
- 29. *Hori*, 3° jour (recto, 1. 5).
- 30. Nefer-Hotep, 4° jour (recto, 1. 7) [voir note ⁽³⁾ en haut de la page
- (1) Parmi les nouveaux venus il y a trois Amennakht; le premier est probablement le fils de l'artisan 4 ; le second celui de l'artisan 28 ; le troisième a sans doute pour père le prédécesseur de Pen-Anoukit (voir tableau VIII). Il faut peut-être voir dans Pentaour (16) et Amenhotep (22) les petits-fils de Rechou(em)peteref, de Khâemnou ou de Kasa. Amen-Khâ, le père de Nekhemmout (17), appartenait peut-être à une autre section. En effet, ainsi que l'a noté Cerný (Revue de l'Egypte ancienne, t. I, p. 205), « pendant des générations le fils héritait la fonction de son père».
- (2) Le 1 er jour du mois, la distribution des rations s'est normalement effectuée en commençant par les artisans 16, 17, 18 et 19 de l'ancienne section. Elle a continué par les artisans 1, 2, 3, etc. Mais le 17° jour, l'ordre suivi habituellement a été interrompu : on a introduit dans la section 11 nouveaux artisans qui ont recu leurs rations immédiatement et, pour aller

plus vite, on n'a pas hésité le 24° jour à en servir deux à la fois. Puis le 27° jour, ce fut au tour des anciens artisans 13, 14, 15, 16, etc., qui dorénavant occuperont les rangs 24, 25, 26, etc.

Pour éviter toute perturbation dans la distribution des rations, on peut supposer que les nouveaux venus se sont joints à la section le 28° jour du 1° mois de la saison Akhet. Le rationnaire était ce jour-là Any-Nakht; on servit du 29° jour de ce mois au 16° jour du mois suivant tous les autres membres de l'ancienne section; puis du 17° au 26° jour les nouveaux artisans; et le tour d'Any-Nakht revint le 27° jour. La cadence était maintenant bien établie, chaque rationnaire percevant son dû une fois tous les trente jours.

(3) Il faut remarquer que huit des onze nouveaux venus figurent sur la liste donnée par l'ostracon 25609 (verso) du Musée du Caire (J. Černý, Catalogue général du Musée du Caire, Ostraca hiératiques, 3° fascicule, p. 60*). Il s'agit de Nebnakht (col. I, 7), Ousekh-Nemetet (col. I, 8), Maa-Nakht(ef) (col. I, 9), Nekhemmout (col. I, 10), Amennakht, fils de Khâem(nou) (col. I, 11), Amennakht < fils de Kasa > (col. II, 2), Ta (col. II, 3) et Bak(en)amen (col. I, 5). La liste de l'ostracon 25609 (verso) du Musée du Caire où se lisent d'autres noms (quatre noms sont omis sur les dix-neuf artisans probables) nous fait, semble-t-il, connaître les artisans de la section qui a été dissoute et dont les membres ont été répartis dans les sections maintenues. Si l'on considère la date inscrite sur le recto de cet ostracon, 18° jour du 3° mois de la saison Chemou, an I (du règne de Ramsès IV), cette hypothèse paraît se vérifier. Cerný signale (Z.Â.S., 72, p. 116) cette phrase de l'ostracon 40 (recto, l. 12):

(il y a eu confusion entre

(il y a eu confusion

TABLEAU X

AN I ET AN II DE RAMSÈS IV (2° ANNÉE CIVILE DU RÈGNE)

J'ai groupé dans ce tableau tous les ostraca d'une même année civile. La première année civile du règne de Ramsès IV est très courte : elle va du 15° jour du 3° mois de la saison Chemou aux cinq jours épagomènes qui suivent le 4° mois de cette saison. La seconde année civile part du 1° jour de la saison Akhet pour se terminer au 5° jour épagomène : les ostraca 40 et 41 appartiennent à cette année civile (1° et 2° mois de la saison Akhet); ils ont été mis à part, parce que la section n'avait que 19 artisans au 1° mois de la saison Akhet et parce qu'au 2° mois de cette saison, la nouvelle section de 30 artisans n'avait pas trouvé sa forme définitive (voir tableaux VI et IX).

- Ostracon 42 de Déir el-Médineh (3º mois de la saison Akhet).
- Ostracon 43 de Déir el-Médineh (4° mois de la saison Akhet et 17 jours du 1° mois de la saison Peret).
- Ostracon 47 de Déir el-Médineh (13 jours du 1er mois de la saison Peret, 2e mois de la même saison et 4 jours du 3e mois).
- Ostracon 162 de Déir el-Médineh (4e mois de la saison Peret) (1).
- Ostracon 161 de Déir el-Médineh (2° mois de la saison Chemou et 3 jours du 3° mois de la même saison).
- Ostracon 160 de Deir el-Médineh (7 derniers jours du 2° mois de la saison Chemou et 3° mois de la même saison).
- OSTRACON 44 DE DÉIR EL-MÉDINEH (3e et 4e mois de la saison Chemou).
 - 1. Pen-Ânoukit: 4° jour, 42 (recto, 1. 5); 43 (recto, 1. 4); 47 (recto, 1. 11, détruit) et (verso, 1. 14); 161 (verso, 1. 11) (2); 44 (recto, 1. 3 et 28) et (verso, 1. 23-24, 4° jour épagomène).
 - 2. Khâemouaset: 5° jour, 42 (recto, l. 6); 43 (recto, l. 5) et (verso, l. 3); 47 (recto, l. 12); 160 (verso, l. 3); 44 (recto, l. 3) et (verso, l. 1, ostracon brisé).
 - 3. Nakht-Min: 6° jour, 42 (recto, l. 7); 43 (recto, l. 6) et (verso, l. 4); 47 (recto, l. 13); 160 (verso, l. 4); 44 (recto, l. 4) et (verso, l. 2, ostracon brisé).
 - 4. Rechou(em)peteref: 7° jour, 42 (recto, 1. 8); 43 (recto, 1. 7) et (verso, 1. 5, le nom est omis); 47 (recto, l. 13); 460 (verso, l. 4); 44 (recto, l. 4) et (verso, l. 3).
- (1) La section comportant autant d'artisans qu'il y a de jours dans le mois et chaque artisan touchant en conséquence chaque mois de la même année civile sa ration le même jour, une perturbation régulière est apportée par les cinq jours épagomènes. Cette perturbation permet de dater avec précision tous les ostraca utilisés pour les listes de rations, à partir de Ramsès IV. En effet, dans la seconde année civile du règne de Ramsès IV, le rationnaire du 1° jour de chaque mois est l'artisan 28; la troisième année, c'est l'artisan 3; la quatrième année, l'artisan 8; la cinquième année, l'artisan 13; la sixième année, l'artisan 18; la septième année, l'artisan 23 (cf. Černý, Z.Ä.S., 72, p. 118). Nous ne connaissons pas l'an VII de Ramsès IV.

Ainsi, quand on sait le nom d'un artisan et le jour où il a touché sa ration, il est très facile de dire, en l'absence d'une date explicite, quelle est l'année exacte où il faisait partie du groupe d'artisans de la nécropole thébaine.

En appliquant cette règle, il m'a été permis de dater de la première année civile de Ramsès IV les ostraca 162, 161 et 160 de Déir el-Médineh.

(2) L'artisan Hori, ayant été oublié entre Khâemnou et Nefer-Hotep, il faut lire 3° jour, l. 10 de l'ostracon 161 verso, et 4° jour à la ligne 11.

- 5. Mery-Rê: 8° jour, 42 (recto, l. 9); 43 (recto, l. 8) et (verso, l. 6); 47 (recto, l. 3, le nom est omis); 160 (verso, l. 5); 44 (recto, l. 6) et (verso, l. 4, le nom est omis) (1).
- 6. Mes: 9° jour, 42 (recto, l. 9); 43 (recto, l. 9) et (verso, l. 7); 47 (recto, l. 14); 162 (recto, l. 1); 160 (verso, l. 6); 44 (recto, l. 6) et (verso, l. 6).
- 7. Pa-Sen: 10° jour, 42 (recto, 1. 12); 43 (recto, 1. 10) et (verso, 1. 7); 47 (recto, 1. 14); 160 (verso, 1. 6); 44 (recto, 1. 6) et (verso, 1. 6).
- 8. Ouser-Hat: 11° jour, 42 (verso, l. 2); 43 (recto, l. 11) et (verso, l. 8); 47 (recto, l. 15); 160 (verso, l. 6); 44 (recto, l. 7) et (verso, l. 7).
- 9. Min-Khâ: 12° jour, 42 (verso, l. 3); 43 (recto, l. 12, ostracon brisé) et (verso, l. 8); 47 (recto, l. 16); 44 (recto, l. 8) et (verso, l. 8).
- 10. Iry-Âa: 13° jour, 42 (verso, 1.5); 43 (recto, 1.13, ostracon brisé) et (verso, 1.9); 47 (recto, 1.16); 161 (recto, 1.2); 44 (recto, 1.8) et (verso, 1.9).
- 11. Amennakht, fils de Rechou(em)peteref (4), 14° jour, 42 (verso, l. 6-7); 43 (recto, l. 13) et (verso, l. 10); 47 (recto, l. 17); 161 (recto, l. 2, ostracon brisé); 44 (recto, l. 8) et (verso, l. 10-11, ostracon brisé).
- 12. Hori le jeune : 15° jour, 42 (verso, l. 7); 43 (verso, l. 10); 47 (recto, l. 17); 161 (recto, l. 3, ostracon brisé); 44 (recto, l. 9) et (verso, l. 12).
- 13. Iy(er)nioutef: 16° jour, 42 (verso, 1. 9); 43 (verso, 1. 11); 47 (recto, 1. 17); 161 (recto, 1. 4); 44 (recto, 1. 10) et (verso, 1. 12, ostracon brisé).
- 14. Nebnakht: 17° jour, 42 (verso, l. 9); 43 (verso, l. 11); 47 (recto, l. 18); 161 (recto, l. 4); 44 (recto, l. 10, ostracon brisé) et (verso, l. 13).
- (1) Une erreur s'est glissée aux lignes 4, 5 et 6 du verso de l'ostracon 44; en effet, il n'y a aucun rationnaire mentionné pour le 8° jour (1. 4); les rations du 9° jour sont attribuées à Mery-Rè et Mes (1. 5 et 6).
- (2) L'ostracon 166 donne la liste d'artisans suivante : Mes, Hori, Ouser-Hat, Min-Khâ, Iry-Âa; on ne sait malheureusement pas quels jours exacts ces artisans touchèrent leurs rations. Si les restitutions de J. Černý sont exactes, cet ostracon semble dater du règne de Ramsès III.
- (3) Il est curieux de constater que l'artisan 7, Pa-Sen, en fonctions depuis le 3° mois de la saison Akhet (ostraca 42 et 43), s'absenta une partie de l'année. Il fut remplacé par Pa-Medou-Nakht au second mois de la saison Peret (ostracon 47) et au 3° mois de la saison Chemou (ostracon 160). Pa-Sen, titulaire du poste, dut abandonner ses rations à son remplaçant; mais son nom fut rajouté après coup sur l'ostracon 44 qui est de la même date que l'ostracon 160 verso. Pa-Sen reprit sa place dans la section le 4° mois de la saison Chemou (ostracon 44 verso); mais Pa-Medou-Nakht assura encore son remplacement les 2° et 3° mois de la saison Akhet de l'année civile suivante (ostraca 45 et 46).
- (4) Au moment de la formation de la section de 30 artisans (2° mois de la saison Akhet), Amennakht, fils de Rechou(em) peteref, était le 13° artisan; à partir du mois suivant, il devint l'artisan 11 et les artisans 11 et 12 devinrent les artisans 12 et 13.

- 15. Ousekh-Nemetet: 18° jour, 42 (verso, l. 10); 47 (recto, l. 1 et 18); 161 (recto, l. 6); 44 (recto, l. 10, ostracon brisé) et (verso, l. 13).
- 16. Pentaour: 19° jour, 42 (verso, l. 10); 47 (recto, l. 2 et 20); 161 (recto, l. 7); 44 (recto, l. 11) et (verso, l. 13).
- 17. Nekhemmout: 20° jour, 42 (verso, l. 11); 47 (recto, l. 3) et (verso, l. 1); 161 (recto, l. 7); 44 (recto, l. 13) et (verso, l. 14).
- 18. Amennakht, fils de Khûemnou : 21° jour, 42 (verso, 1. 12); 47 (recto, 1. 4) et (verso, 1. 2); 161 (recto, 1. 8); 44 (recto, 1. 14) et (verso, 1. 14).
- 19. Amennakht, fils de Kasa (1): 22° jour, 47 (recto, 1.5) et (verso, 1.4); 161 (verso, 1.3, ostracon brisé); 160 (recto, 1.1); 44 (recto, 1.15) et (verso 1.15).
- 20. Ta le jeune : (2) 23° jour, 47 (recto, l. 6) et (verso, l. 5); 161 (verso, l. 4); 160 (recto, l. 2); 44 (recto, l. 16) et (verso, l. 15).
- 21. Maa-Nakhtef: 24° jour; 47 (recto, l. 6) et (verso, l. 6); 161 (verso, l. 4, ostracon brisé); 160 (recto, l. 3); 44 (recto, l. 17) et (verso, l. 15).
- 22. Amenhotep (3): 25° jour, 47 (recto, l. 6) et (verso, l. 6); 161 (verso, l. 5); 160 (recto, l. 4, détruit); 44 (recto, l. 17) et (verso, l. 16).
- 23. Bakenamen: 26° jour, 47 (recto, 1.7) et (verso, 1.7); 161 (verso, 1.6, ostracon brisé); 160 (recto, 1.5); 44 (recto, 1.18) et (verso, 1.17).
- 24. Any-Nakht: 27° jour, 47 (recto, l. 8) et (verso, l. 8); 161 (verso, l. 6); 160 (recto, l. 6); 44 (recto, l. 18) et (verso, l. 17).
- 25. Nefer-Her: 28° jour, 47 (recto, l. 8) et (verso, l. 8); 162 (recto, l. 3); 161 (verso, l. 6); 160 (recto, l. 7); 44 (recto, l. 18) et (verso, l. 17).
- 26. Amenemipet: 29° jour, 47 (recto, l. 8) et (verso, l. 9); 162 (recto, l. 4, le nom est omis); 161 (verso, l. 7); 160 (recto, l. 7); 44 (recto, l. 19) et (verso, l. 18).
- 27. Nesamon: 30° jour, 47 (recto, l. 9) et (verso, l. 10); 162 (recto, l. 5); 161 (verso, l. 8); 160 (recto, l. 8); 44 (recto, l. 23) et (verso, l. 18).
- 28. Khâemnou : 1^{er} jour, 42 (recto, l. 1); 43 (recto, l. 1, le nom est omis); 47 (recto, l. 10) et (verso, l. 11, le nom est omis); 161 (verso, l. 9); 44 (recto, l. 2 et 25) et (verso, l. 19, 1^{er} jour épagomène).
- (1) Je ne sais s'il faut penser qu'Amennakht, fils de Kasa, quitta la section après le second mois de la saison Peret (ostracon 47). Je crois plutôt que pour le distinguer des autres Amennakht de la section, artisans 11 et 18, il fut appelé du nom de son père (ostracon 160), fort mal écrit parsois (ostracon 44 recto et verso). Voir la note 1 de la page 144.
- (2) L'artisan 12 Hori le jeune se distingue de l'artisan 29 Hori. On se demande pourquoi Ta (ostraca 41 et 160) devient Ta le jeune (ostraca 47, 161 et 44).
 - (3) Le titre exact d'Amenhotep nous est fourni par les ostraca 161 et 44 :

- 29. Hori (1): 2° jour, 42 (recto, 1.3); 43 (recto, 1.2, le nom est omis); 47 (recto, 1.10) et (verso, 1.12); 44 (recto, 1.3 et 27) et (verso, 1.21, 2° jour épagomène, le nom est omis).
- 30. Nefer-Hotep: 3° jour, 42 (recto, l. 4); 43 (recto, l. 3); 47 (recto, l. 11, le nom est omis) et (verso, l. 13); 161 (verso, l. 10) (1); 44 (recto, l. 3 et 28, ici l'ostracon est brisé) et (verso, l. 22, 3° jour épagomène).
 - (1) Voir note 2 de la page 140.

TABLEAU XI

AN II DE RAMSÈS IV (3° ANNÉE CIVILE DU RÈGNE)

Ostracon 45 de Déir el-Médineh (2° mois de la saison Akhet et 5 premiers jours du 3° mois de la même saison).

Ostracon 46 de Déir el-Médineh (3e mois de la saison Akhet).

Ostracon 401 de Déir el-Médineh (3e mois de la saison Peret) (1).

- 1. Pen-Ânoukit : 29° jour, 45 (verso, 1. 7); 46 (verso, 1. 11).
- 2. Khâemouaset: 30° jour, 45 (verso, 1.8); 46 (verso, 1.12).
- 3. Nakht-Min : 1 er jour, 45 (recto, l. 1, le nom est omis) et (verso, l. 13); 46 (recto, l. 1).
- 4. Rechou(em)peteref: 2° jour, 45 (recto, 1. 2) et (verso, 1. 15); 46 (recto, 1. 3).
- 5. Mery-Rê: 3° jour, 45 (recto, l. 3) et (verso, l. 16); 46 (recto, l. 4).
- 6. Mes: 4° jour, 45 (recto, 1. 3) et (verso, 1. 17); 46 (recto, 1. 5); 401 (recto, 1. 1, le nom est omis).

(1) Je déduis la date de cet ostracon du nom des rationnaires et du jour où ils ont perçu leurs rations. Après cette date, an II de Ramsès IV, 3° mois de la saison Peret, aucun membre de la section n'est signalé par les autres ostraca de Déir el-Médineh qui donnent des listes de rationnaires. Peut-on encore espérer une découverte qui apporterait d'utiles compléments à nos informations? Les documents du Musée du Caire, publiés par Daressy et Černý, ne livrent sur cette section d'artisans que des renseignements fragmentaires, difficiles à dater avec précision et qu'il m'a été impossible d'utiliser. Existe-t-il à Turin, à Londres ou à Berlin des papyrus ou des ostraca demeurés inédits qui permettraient de relier mes observations à celles qu'on pourrait tirer de l'ouvrage de Botti et Peer, Il Giornale della Necropoli di Tebe, sur la composition des sections à la fin de la XX° dynastie?

- 7. Pa-Medou-Nakht: 5° jour, 45 (recto, 1. 4) et (verso, 1. 18); 46 (recto, 1. 6); 401 (recto, 1. 6).
- 8. Ouser-Hat: 6° jour, 45 (recto, 1. 5); 46 (recto, 1. 7); 401 (verso, 1. 1).
- 9. Min-Nakht: 7° jour, 45 (recto, l. 5); 46 (recto, l. 7); 401 (verso, l. 2).
- 10. $Iry-\hat{A}a$: 8° jour, 45 (recto, l. 6); 46 (recto, l. 7); 401 (verso, l. 3).
- 11. Amennakht, fils de Rechou(em)peteref: 9° jour, 45 (recto, 1.6); 46 (recto, 1.8); 401 (verso, 1.5).
- 12. Hori le jeune : 10° jour, 45 (recto, 1. 7); 46 (recto, 1. 9).
- 13. Iy(er)nioutef: 11° jour, 45 (recto, 1.7, le nom est omis); 46 (recto, 1.10).
- 14. Nebnakht: 12° jour, 45 (recto, l. 8); 46 (recto, l. 11).
- 15. Ousekh-Nemetet: 13° jour, 45 (recto, l. 10); 46 (recto, l. 12).
- 16. Pentaour, fils d'Amennakht: 14e jour, 45 (recto, 1. 11); 46 (recto, 1. 12).
- 17. Nekhemmout: 15° jour, 45 (recto, l. 13); 46 (recto, l. 12).
- 18. Amennakht: 16° jour, 45 (recto, 1. 13); 46 (recto, 1. 13, le nom est omis).
- 19. Amennakht, fils de Kasa (1): 17º jour, 45 (recto, 1. 14); 46 (recto, 1. 14).
- **20.** $Ta^{(2)}$: 18° jour, 45 (recto, 1. 16, le nom est omis); 46 (recto, 1. 15).
- 21. Maa-Nakhtef: 19° jour, 45 (recto, 1. 18); 46 (recto, 1. 16).
- 22. Amenhotep (3): 20° jour, 45 (recto, 1. 20, le nom est omis); 46 (recto, 1. 18).
- 23. Bakenamen: 21° jour, 45 (recto, ostracon brisé); 46 (recto, l. 19).
- 24. Any-Nakht: 22° jour, 45 (recto, ostracon brisé); 46 (recto, 1. 20).
- 25. Nefer-Her: 23° jour, 45 (verso, l. 1, ostracon brisé); 46 (recto, l. 21).
- 26. Amenemipet: 24° jour, 45 (verso, 1. 2); 46 (verso, 1. 6).
- 27. Nesamon: 25° jour, 45 (verso, 1.3); 46 (verso, 1.7).
- 28. Khdemnou: 26° jour, 45 (verso, 1.4); 46 (verso, 1.8).
- 29. Hori: 27° jour, 45 (verso, 1. 5); 46 (verso, 1. 9).
- 30. Nefer-Hotep: 28° jour, 45 (verso, 1.6); 46 (verso, 1.9) (4).
- (1) Les ostraca 44 (an II, 3° et 4° mois de la saison Chemou), 45 et 46 nomment l'artisan 19: (1) sie 1. J'ai indiqué dans le tableau précédent, note 1 de la page 142, ce que je pensais à ce sujet.
 - (2) On doit remarquer que Ta n'est plus appelé le jeune.
 - (3) La profession d'Amenhotep nous est indiquée par l'ostracon 46 :
- (4) Il faut remarquer que l'emplacement de la tombe de Ramsès IV a été choisi en l'an II, 2° mois de la saison Akhet. Puisque la section est encore, après cette date, de 30 artisans, c'est que la modification des sections n'est pas due à un ralentissement des travaux dans la nécropole royale.

L.-A. C.